

Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)

Une initiative de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique
gérée par la Fondation Roi Baudouin

Messages clés

- ▶ En 2015, 21 % des ménages souffriraient d'au moins une des trois formes de précarité énergétique, certains d'entre eux combinant deux formes de précarité énergétique.
 - **Précarité énergétique mesurée:** 14,5% des ménages paieraient une facture énergétique trop élevée par rapport à leurs revenus disponibles (déduction faite du coût du logement). Leur « excès » de dépenses énergétiques par rapport à la « normale tournerait autour de 53€ par mois.
 - **Précarité énergétique cachée:** 3,9% des ménages limiteraient leur consommation énergétique en-deçà de leurs besoins de base. L'écart moyen entre les dépenses énergétiques des ménages en précarité énergétique cachée et ce qui serait considéré comme « normal » s'élèverait à environ 77€ par mois.
 - **Précarité énergétique ressentie:** 5,1% des ménages craindraient de ne pouvoir chauffer correctement leur logement.
- ▶ Malgré un climat moins clément qu'en 2014, mais normal, la poursuite de la chute des prix des principaux vecteurs énergétiques (gaz naturel, mazout) a réduit significativement les factures énergétiques des ménages. Cette tendance à la baisse des factures énergétiques des ménages s'observe depuis 2013. Par contre, les revenus disponibles des ménages ont relativement stagné ces dernières années, alors que le coût du logement continue de croître. Cette hausse contrebalance la chute des prix des énergies et explique la stagnation des indicateurs de précarité énergétique.
- ▶ Les locataires, tant du marché privé que des logements sociaux, sont nettement plus touchés que les propriétaires par les différentes formes de précarité énergétique. Leur capacité à agir sur le choix des vecteurs énergétiques, à améliorer la performance énergétique de leur logement ou des principaux équipements est limitée et dépend la plupart du temps d'une décision du/des propriétaire(s)-bailleur(s). Globalement depuis 2013, l'écart entre locataires et propriétaires s'est maintenu dans les trois formes de précarité énergétique.

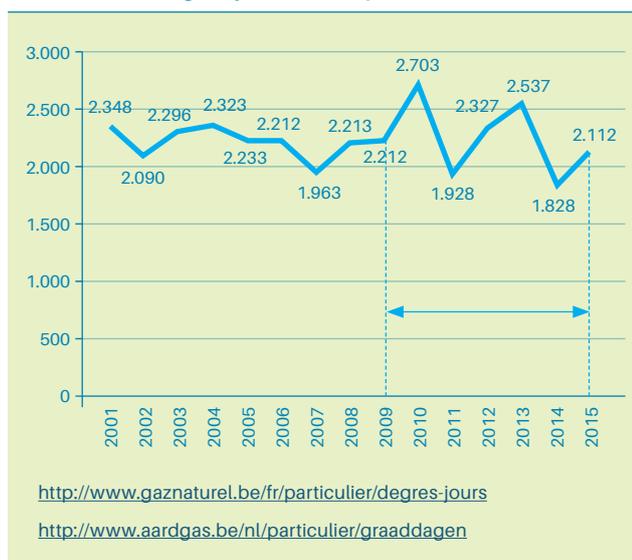
- › Les isolés, et particulièrement les femmes seules et âgées de plus de 65 ans et les familles monoparentales (84,2 % de mères avec enfants) sont particulièrement à risque de précarité énergétique.
- › Les ménages aux revenus disponibles les plus faibles sont les plus vulnérables à la précarité énergétique, toute forme confondue, mais la proportion de ménages touchés reste non négligeable même parmi les revenus « moyens ».
- › Bien que précarité énergétique et risque de pauvreté connaissent un certain recoupement, les deux problématiques couvrent également des situations et des ménages différents. Le constat posé en 2013 et 2014 se vérifie en 2015. En effet, plus de 40 % des ménages identifiés en 2015 comme étant en précarité énergétique, sous l'une de ses trois formes, ne sont pas reconnus comme « en risque de pauvreté ».
- › Les ménages sans revenus du travail sont particulièrement touchés par la précarité énergétique mais même parmi les ménages avec au moins deux revenus du travail, on retrouve une proportion, certes faible (2 %), de ménages en précarité énergétique mesurée.

Éléments contextuels

➤ Évolution climatique

Le climat de l'année 2015 s'est révélé relativement normal, et 2014 s'avérait être l'année la plus clémente sur l'ensemble de la période 2000-2015¹. Sur le graphique ci-dessous, qui montre en effet l'évolution des degrés-jours 16,5 équivalents, on constate que l'année 2014 enregistre le nombre de degrés-jours le plus faible (traduisant un besoin de chaleur moindre pour chauffer les logements) depuis l'année 2000, mais que l'année 2015 se situe dans la moyenne de la période.

Illustration 1: Degrés-jours 16,5 équivalents 2001-2015



¹ Le nombre de degrés-jours est un indicateur permettant d'évaluer la rudesse/clémence du climat d'une année par rapport à l'autre. Plus ce nombre est élevé, plus le climat a été rude et les besoins en chaleur pour le chauffage des bâtiments importants. 2014 a enregistré le nombre de degrés-jours le plus faible sur la période 2009-2015. (Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul et l'historique des degrés-jours, voir : <http://www.gaznaturel.be/fr/particulier/degres-jours> / <http://www.aardgas.be/nl/particulier/graaddagen>)

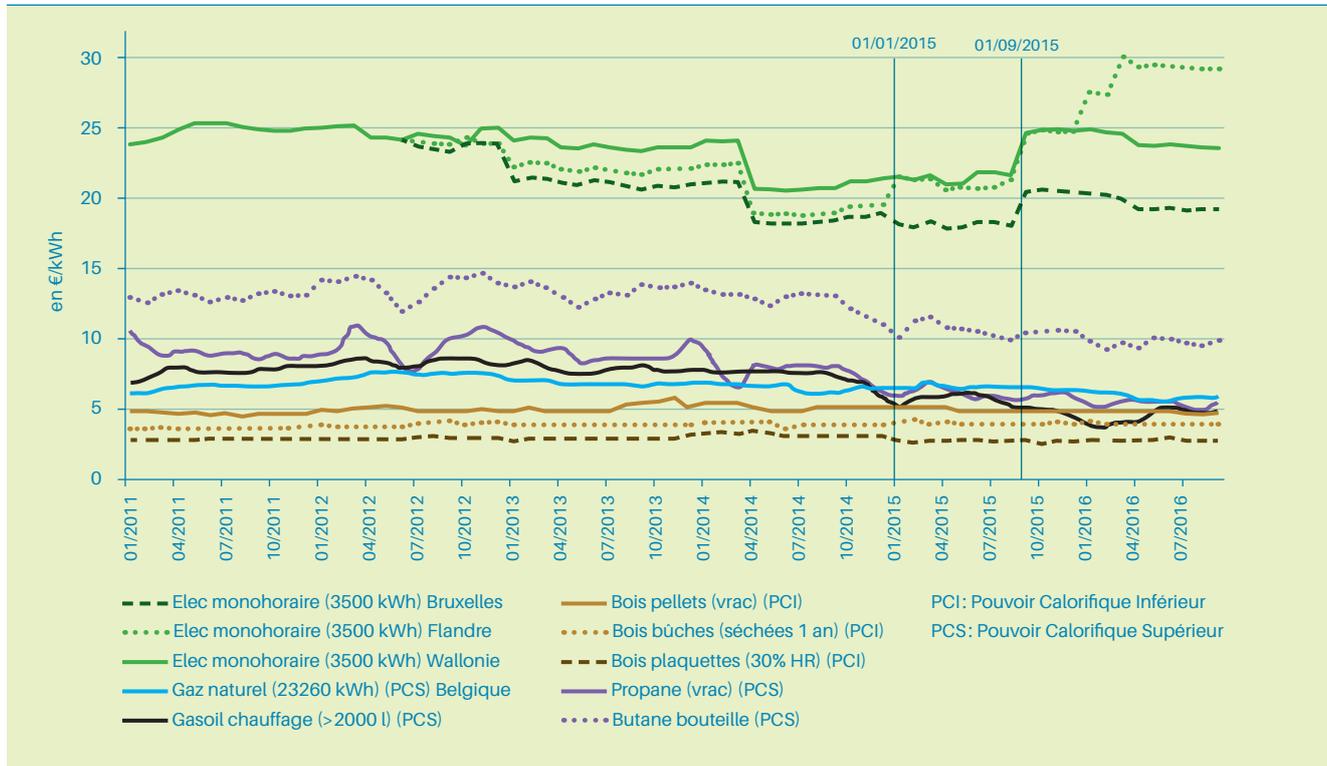
➤ Prix des énergies

Au niveau des tarifs des énergies payés par les ménages, **l'électricité** a connu une chute en avril 2014 suite à la réduction du taux de TVA appliqué (6% au lieu de 21%). Elle a par contre enregistré un **bond à la hausse** en septembre 2015 suite au réalignement du taux de TVA de 6% à 21%. En outre, en Région flamande spécifiquement, le prix de l'électricité a connu une augmentation supplémentaire suite à l'adoption de nouveaux tarifs de distribution (janvier 2015) qui intègrent une nouvelle composante ('bijdrage energiefonds').

Pour la plupart des ménages, néanmoins, l'électricité n'est pas utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (en moyenne, on considère que l'électricité ne représente que 30% de la consommation finale d'énergie des ménages). Leur facture énergétique est donc principalement influencée par l'évolution des prix du gaz naturel et du mazout.

Concernant les principaux vecteurs énergétiques liés au chauffage (gaz naturel et mazout), la baisse des prix entamée en 2014 s'est poursuivie en 2015, particulièrement pour le mazout.

Illustration 2: Tarifs des énergies payés par les ménages en € courants (APERe - Observatoire des prix de détail des énergies)



Facture énergétique des ménages

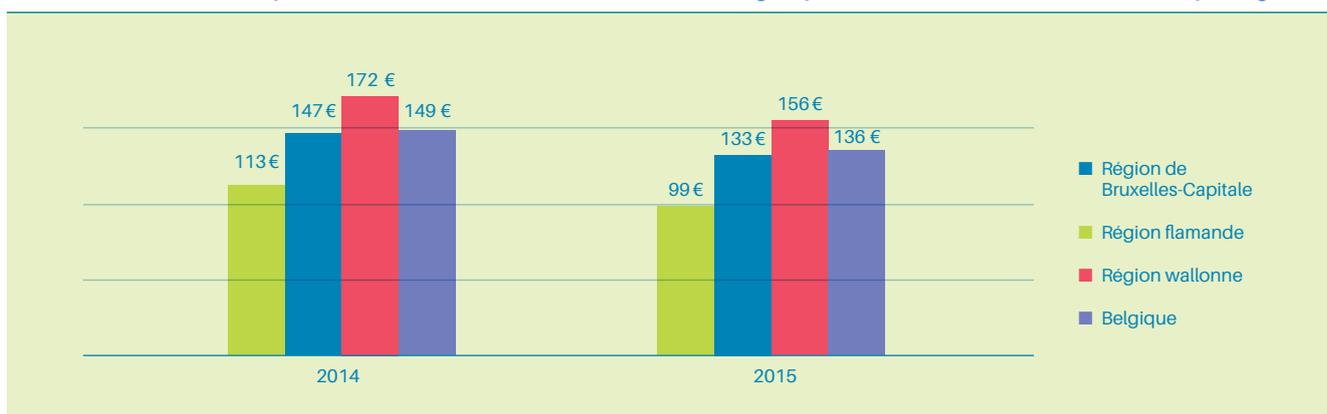
Malgré le climat plus rigoureux en 2015 qu'en 2014, la facture énergétique des ménages a été moindre dans les trois régions du pays grâce notamment à la baisse significative des prix du gaz et du mazout.

À prix constants, la facture énergétique médiane des ménages de l'échantillon EU-SILC s'est réduite

globalement de 15,1% entre 2013 et 2015, et de 17,7% entre 2009 et 2015.

L'évolution du facteur 'prix des énergies' de ces dernières années a eu une influence non négligeable sur la précarité énergétique, avec une diminution nette de la gravité (indicateur de profondeur) des situations rencontrées en précarité énergétique mesurée et cachée par rapport à 2014, et globalement par rapport à 2009.

Illustration 3: Évolution à prix constants (base = 2013) de la facture énergétique médiane de l'échantillon EU-SILC par région



➤ Revenus disponibles des ménages après déduction du coût du logement

Sur la période 2009-2015, on constate une **certaine érosion des revenus disponibles des ménages à prix constants**² (-1,8% globalement en ce qui concerne le revenu disponible médian), et ce essentiellement au niveau des déciles de revenus D4 à D6.

Par contre, le **coût du logement à prix constants n'a cessé d'augmenter entre 2009 et 2015**. Pour l'échantillon EU-SILC, le coût médian du logement à prix constants s'est apprécié globalement de 8,8%.

La combinaison entre le resserrement des revenus disponibles des ménages et l'accroissement des coûts du logement a donc eu pour effet de **réduire de près de 10% leur revenu disponible médian après déduction du coût du logement sur la période 2009-2015**.

➤ Qualité énergétique du logement

Une minorité de ménages vit dans des logements relativement bien isolés (18% en 2014 et 18,5% en 2015).

Les résultats du baromètre 2015 montrent que les ménages occupant un logement considéré comme relativement bien isolé sont nettement moins à risque d'être en précarité énergétique.

² Prix constants = prix courants / indice des prix à la consommation.
Le revenu médian de l'échantillon EU-SILC à prix constants passe de 26.071,45€ en 2009 à 25.611,65€ en 2015 et le revenu moyen à prix constants passe de 30.847,87€ en 2009 à 30.755,99€ en 2015.

Introduction méthodologique

Composition du baromètre

Pour être en mesure de tenir compte de la complexité de la problématique telle qu'analysée en détails dans le rapport « Etat des lieux de la précarité énergétique en Belgique »³, le baromètre élaboré se base sur la détermination de trois types d'indicateurs synthétiques.

Le premier s'attache à mettre en lumière la situation de certains ménages qui consacrent une part jugée trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques (**indicateurs de précarité énergétique mesurée ou PEm**).

Le second s'intéresse à la situation inverse où certains ménages restreignent volontairement ou non leur consommation d'énergie en deçà d'un seuil jugé acceptable pour pouvoir vivre dignement, afin d'éviter de supporter des dépenses énergétiques trop importantes par

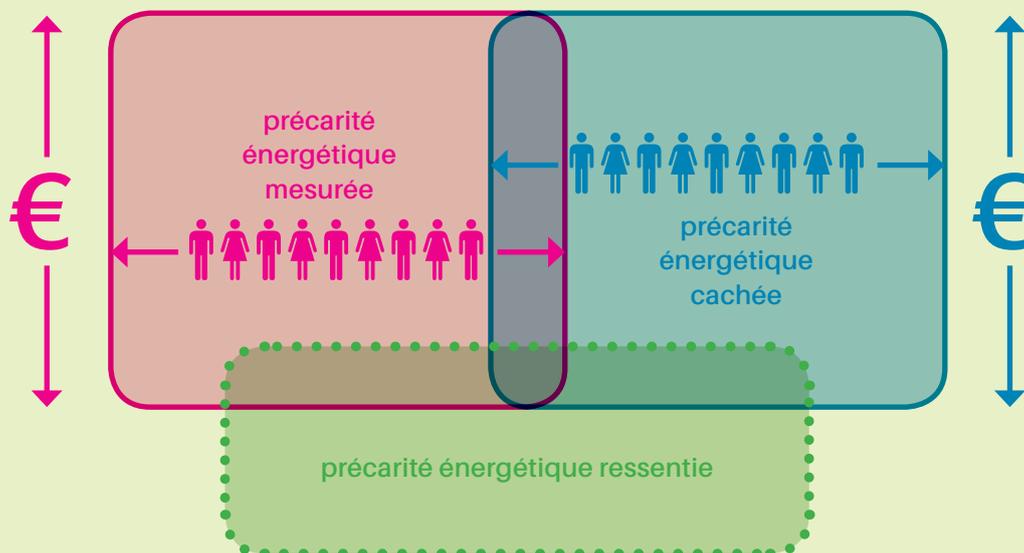
rapport à leurs revenus (**indicateurs de précarité énergétique cachée ou PEc**).

Enfin, le dernier type d'indicateur cherche à mettre en évidence une troisième tendance, nettement plus subjective mais qui existe malgré tout, montrant le pourcentage de ménages qui déclarent ne pas avoir les moyens financiers pour chauffer correctement leur logement (**indicateur de précarité énergétique ressentie ou PEr**).

Les indicateurs PEm et PEc se déclinent en deux parties. La première mesure **la proportion** de ménages touchés par la précarité énergétique, **il s'agit de l'étendue**. La **seconde mesure l'écart (en €) qui sépare chacun de ces ménage du seuil fixé comme limite de l'acceptable, il s'agit de la profondeur** ou encore d'une mesure de la gravité de la situation (« energy poverty gap »).

³ Huybrechts F. & Meyer S. (2011), La Précarité énergétique en Belgique, OASeS-UA / CESE-ULB, 200 p. + annexes

Illustration 4: Les indicateurs-clés du baromètre de la précarité énergétique



➤ Détermination des seuils

Pour déterminer le nombre de ménages en précarité énergétique mesurée ou en précarité énergétique cachée, le raisonnement repose donc sur la détermination d'un seuil (ratio entre les dépenses énergétiques et les revenus) au-delà duquel la part des dépenses énergétiques dans les revenus disponibles est considérée comme exagérée par rapport à l'ensemble de la population.

Le calcul du seuil en PEm suit la logique que Brenda Boardman⁴ avait appliquée pour la détermination de son seuil de 10%. Ces 10% équivalent à deux fois le ratio médian entre les dépenses énergétiques nécessaires (modélisation de la consommation et des prix) et les revenus globaux de la population du Royaume-Uni en 1990. Un ratio médian divise la population en deux : la moitié consacre plus que le ratio médian à ses dépenses en énergie et l'autre moins. En multipliant ce ratio médian par deux, on cherche à englober un maximum de situations considérées comme acceptables et à identifier les cas jugés plus problématiques de dépenses énergétiques excessives par rapport aux revenus du ménage. Il semble par ailleurs plus intuitif à comprendre par l'ensemble de la population de travailler avec un seuil simple (celui qui divise la population en deux parts égales) que l'on multiplie par deux plutôt que d'utiliser des notions issues d'un jargon plus spécialisé de statisticien, telles que l'écart-type.

L'approche de Boardman a été adaptée au contexte belge (cf. pas de modèle pour estimer les dépenses énergétiques des ménages en Belgique) et aux réflexions menées, par ailleurs, sur la redéfinition de ce « fuel poverty ratio ». Le baromètre belge tient notamment compte des revenus équivalents en fonction de la composition du ménage⁵, de l'exclusion des revenus équivalents les plus élevés (cf. capacité interne suffisante pour s'adapter) et de la prise en considération du revenu disponible après coût du logement⁶.

En ce qui concerne la méthodologie relative à la précarité énergétique cachée, les dépenses énergétiques de chaque ménage sont comparées à la moyenne des dépenses énergétiques des ménages de la même composition (nombre de personnes) d'une part et à la moyenne des dépenses énergétiques des ménages occupant un logement de taille similaire (nombre de pièces du logement) d'autre part. Si le ménage dépense moins que la moitié des dépenses énergétiques moyennes des ménages de référence, et s'il appartient aux cinq premiers déciles de revenus disponibles équivalents, il sera considéré en précarité énergétique cachée.

Le baromètre se réfère à la base de données belge de l'enquête EU-SILC sur les conditions de vie des ménages. Cette enquête est réalisée chaque année sur un échantillon de plus de 6.000 ménages belges, et comporte des informations relativement détaillées sur les dépenses énergétiques. L'existence de cette enquête au niveau européen permettrait par ailleurs d'étendre l'étude et la comparaison de la précarité énergétique aux autres pays membres.

Les seuils de PEm et PEc sont recalculés chaque année pour tenir compte des circonstances qui influencent l'ensemble de la population de façon relativement identique (ex : évolution du prix des énergies, évolution globale des revenus, rudesse du climat, etc.). Il s'agit donc de seuils relatifs et non fixes comme l'est devenu le « fuel poverty ratio ». De ce fait, les indicateurs PEm et PEc représentent plus une mesure des inégalités entre les ménages face aux dépenses énergétiques.

4 Boardman, B. (1991), Fuel Poverty: From cold homes to affordable warmth, London: Belhaven Press et Boardman, B. (2010), Fixing fuel poverty, London: Earthscan

5 Equivaliser les revenus permet de ne pas pénaliser les familles de grande taille car les revenus sont repondérés en fonction de la composition de ce ménage.

6 Pour éviter que le coût du logement n'influence trop les résultats, il a été plafonné. Un point sera plus spécifiquement consacré ultérieurement au lien entre le logement et la précarité énergétique.

Les trois types d'indicateurs synthétiques du baromètre

► La précarité énergétique mesurée (PEm)

Étendue de la précarité énergétique mesurée

Le tableau suivant reprend l'évolution du seuil utilisé pour déterminer si un ménage est en PEm ou non. Depuis 2011, le seuil est en constante diminution.

Tableau 1 : Évolution du Ratio médian des dépenses énergétiques/revenu disponible après déduction du coût du logement et du seuil de PEm (2009-2015)

	2009	2010	2011	2013	2014	2015
Ratio médian (dépenses énergétiques/revenu disponible après coût du logement)	7,1%	6,8%	7,3%	7%	6,6%	5,9%
Seuil de PEm	14,2%	13,7%	14,7%	14%	13,2%	11,8%

En 2015, étaient donc considérés en précarité énergétique mesurée les ménages appartenant aux cinq déciles de revenus équivalents inférieurs (D1 à D5) dont la facture énergétique dépassait 11,8% de leur revenu disponible après déduction du coût du logement.

En 2015, 14,5% des ménages en Belgique étaient en PEm.

Tableau 2 : Part des ménages touchés par la PEm en Belgique et dans les trois régions (2009-2015)

Part des ménages en PEm	2009	2010	2011	2013	2014	2015
Belgique	14,6%	14,2%	14,2%	14,0%	14,6%	14,5%
Région flamande	10,7%	11,0%	10,5%	10,5%	11,2%	10,8%
Région de Bruxelles-Capitale	13,9%	13,5%	17,6%	15,5%	15,0%	12,8%
Région wallonne	20,0%	19,5%	19,5%	19,1%	19,9%	22,0%

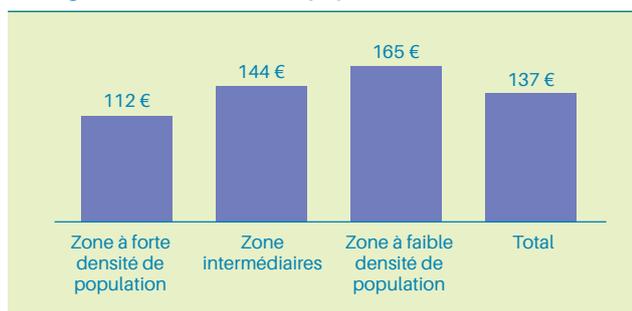
22% des ménages wallons et 10,8% des ménages flamands seraient considérés en précarité énergétique mesurée. Les facteurs explicatifs de la différence entre les deux régions reposent notamment sur les niveaux de revenus (plus faibles en Région wallonne), sur la taille et la qualité du logement (ex : plus grand et moindre proportion de maisons mitoyennes en Région wallonne) et sur le climat (plus froid en Région wallonne).

Les ménages bruxellois se situent entre les deux, malgré la faiblesse des revenus des habitants par rapport au reste du pays. La différence de typologie des logements est vraisemblablement la principale raison expliquant cette situation, puisqu'une majorité de Bruxellois vivent en appartement. Or, un appartement représente généralement une surface moindre à chauffer, mais également une « meilleure performance énergétique » par rapport à une maison, surtout si celle-ci est détachée. Les variations bruxelloises sont plus importantes d'une année à l'autre que dans les deux autres régions et tendent à montrer une évolution contrastée. La proportion de ménages bruxellois touchés par la PEm était en hausse entre 2009 et 2011, mais a connu une diminution assez forte entre 2013 et 2015, période de baisse majeure des tarifs énergétiques.

La Région wallonne montre une évolution inverse à celle constatée en Région bruxelloise avec une hausse significative de la proportion et du nombre de ménages en précarité énergétique mesurée entre 2013 et 2015.

Si l'on fait abstraction des régions et que l'on s'intéresse au degré d'urbanisation, on constate une proportion de ménages en PEm nettement plus forte dans les zones faiblement urbanisées (19,3 % en 2015), et légèrement plus importante dans les zones très urbanisées (14,1 % en 2015). Les centres urbains en Belgique concentrent, en effet, une certaine faiblesse des revenus de leurs habitants (cf. risque très élevé de pauvreté et d'exclusion sociale dans les zones densément peuplées⁷) mais compensent quelque peu cet aspect par une surreprésentation du type de logement plus favorable en termes de dépenses énergétiques (les appartements). Les régions peu denses concentrent proportionnellement moins de très faibles revenus que les centres urbains mais la structure de l'habitat rend les factures énergétiques plus élevées (cf. plus de maisons 4 façades) comme le montre l'illustration 5. La structure de l'habitat rural fait que ces zones comportent probablement aussi plus de ménages isolés (notamment seniors) propriétaires d'un logement familial (devenu) trop grand par rapport aux besoins.

Illustration 5 : Facture énergétique médiane (€/mois) des ménages selon la densité de population (EU-SILC 2015)



Les zones de densité moyenne semblent un peu moins touchées (13,3 % en 2015), regroupant très vraisemblablement une part importante de la frange plus 'favorisée' des zones périurbaines telles que les Brabants flamand et wallon.

⁷ Voir notamment : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:People_at-risk-of-poverty_or_social_exclusion_by_degree_of_urbanisation_2011_\(%25\)-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:People_at-risk-of-poverty_or_social_exclusion_by_degree_of_urbanisation_2011_(%25)-fr.png) et [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:At-risk-of-poverty_rate_by_degree_of_urbanisation_2011_\(%25\)-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:At-risk-of-poverty_rate_by_degree_of_urbanisation_2011_(%25)-fr.png)

Profondeur de la précarité énergétique mesurée

La profondeur de la précarité énergétique mesurée permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEm de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEm). La distance est donc mesurée en € et correspond à ce que les ménages en PEm dépensent « en trop » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport à des dépenses qui seraient acceptables au vu de leur revenu disponible (après déduction du coût du logement).

Tableau 3 : Profondeur de la PEm en Belgique et pour les trois régions (2009-2015) à prix courants

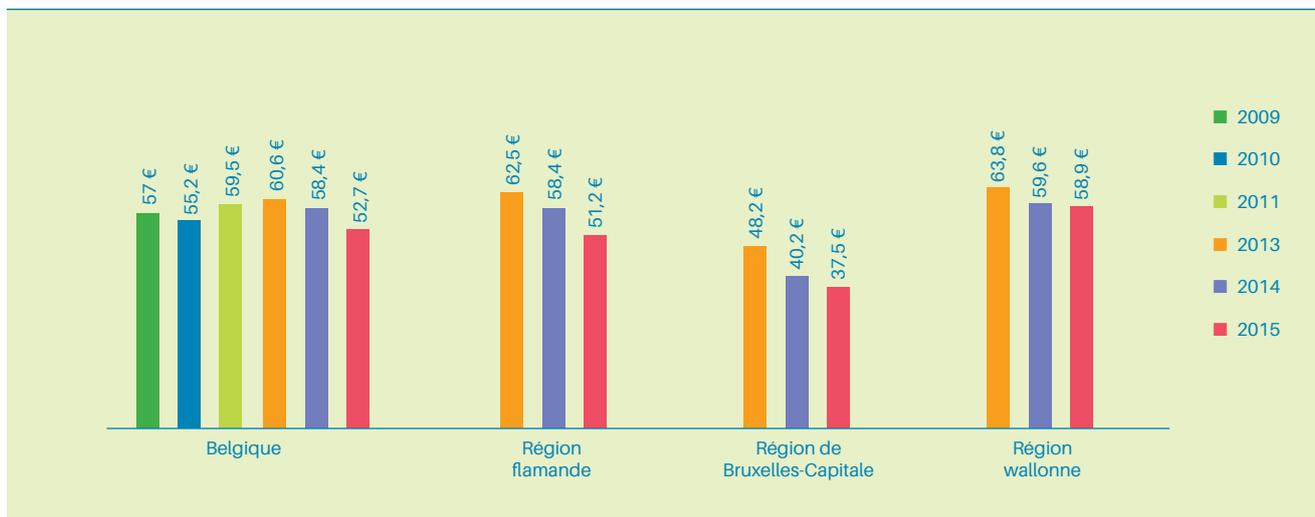
En € (à prix courants)/mois	2009	2010	2011	2013	2014	2015
Belgique	59,7	57,2	60,2	60,6	56,0	53,2
Région flamande				62,5	58,6	51,7
Région de Bruxelles-Capitale				48,2	40,3	37,8
Région wallonne				63,8	59,8	59,4

Depuis 2009, l'année 2015 correspond au niveau le plus bas de profondeur PEm, suivie de près par 2014. La gravité des situations de PEm rencontrées est donc globalement atténuée sur l'ensemble du territoire, surtout par rapport au pic de 2013, grâce notamment à l'influence favorable des tarifs énergétiques tels que le gaz naturel et le mazout (principaux vecteurs utilisés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire).

La gravité de la situation était relativement équivalente entre les Régions flamande et wallonne, tournant autour de 63€ en 2013 et 59€ en 2014 payés « en trop » par les ménages en PEm par rapport à ce qui serait jugé comme acceptable. Toutefois, en 2015, la tendance à la baisse s'est poursuivie en Région flamande alors que la Région wallonne a connu un status quo.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, ce « surplus » est nettement plus faible que dans les deux autres régions, suite notamment aux caractéristiques du logement (plus grande proportion d'appartements), et enregistre une baisse continue à prix constants depuis 2013.

Illustration 6 : Profondeur de la PEm en Belgique (2009-2015) et pour les trois régions (2013-2015) en €/mois à prix constants (base = 2013)



► La précarité énergétique cachée (PEc)

Étendue de la précarité énergétique cachée

L'indicateur de précarité énergétique cachée cherche à identifier les ménages dont les dépenses énergétiques sont jugées « anormalement » basses par rapport à leurs revenus disponibles. Ici aussi, seuls les cinq premiers déciles de revenus équivalents sont pris en considération.

Afin d'éviter de prendre en considération des ménages dont les faibles dépenses énergétiques sont justifiées et « normales », les ménages possédant un logement de très bonne performance énergétique (relativement bien isolé) ont été écartés.

Dans ce cas-ci, le seuil qui a permis de déterminer si les dépenses énergétiques étaient « anormalement » basses a été calculé en tenant compte non seulement de la taille du ménage (nombre de personnes), mais également de la taille du logement (nombre de pièces).

Les résultats de l'étendue (proportion de ménages touchés) de la PEc sont repris dans le tableau suivant.

En 2015, on estime à 3,9% la part des ménages en PEc.

Tableau 4 : Part des ménages touchés par la PEc en Belgique et dans les trois régions (2009-2015)

Part des ménages en PEc	2009	2010	2011	2013	2014	2015
Belgique	4,7%*	4,5%*	3,4%	4,6%	4,2%	3,9%
Région flamande			3,4%	3,6%	3,4%	3,0%
Région de Bruxelles-Capitale			7,3%	11,1%	9,3%	9,8%
Région wallonne			2,9%	3,1%	2,7%	2,2%

*calculés pour information étant donné que les renseignements permettant d'exclure les logements bien isolés/équipés n'étaient pas disponibles ces années-là. Ces chiffres ne sont donc pas directement comparables aux chiffres de 2011 et 2013.

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre une proportion de ménages en PEc nettement plus élevée que dans les deux autres régions. Pourtant, les seuils de PEc sont calculés en tenant compte non seulement de la taille du ménage, mais également de la taille du logement (nombre de pièces). Il faut noter que la surface moyenne des logements bruxellois, à nombre de pièces égal, sera souvent plus petite (nécessitant dès lors moins de chauffage), vu la forte surreprésentation des appartements dans la capitale par rapport aux maisons.

L'évolution en Région de Bruxelles-Capitale est également beaucoup plus marquée d'une année à l'autre, montrant une sensibilité accrue aux évolutions conjoncturelles, notamment climatiques ou tarifaires. Cette sensibilité peut s'expliquer à la fois par la faiblesse des revenus disponibles déduction faite du coût du logement des Bruxellois (ce qui donne un poids accru à chaque € économisé) et par la taille de l'échantillon bruxellois dans l'enquête EU-SILC (plus l'échantillon est restreint, plus les évolutions d'une année à l'autre peuvent être marquées).

Si l'on fait abstraction des régions et que l'on s'intéresse au degré d'urbanisation, on constate qu'il y aurait une **proportion de ménages en PEc nettement plus forte (7,1% en 2015) dans les zones densément peuplées** (2,5% pour les zones moyennement peuplées et 1,2% pour les zones faiblement peuplées).

Ce constat est à prendre avec précaution vu la taille restreinte de l'échantillon concerné, mais il serait à mettre en liaison notamment avec l'analyse sur le lien entre précarité énergétique et logement, où l'on montre que les locataires sont nettement surreprésentés dans la catégorie des ménages en PEc. Par ailleurs, les centres urbains concentrent également les typologies de ménages plus sensibles à la PEc tels que les isolés et les familles monoparentales. Ces éléments d'analyse entre précarité énergétique urbaine et rurale ont par ailleurs déjà été mis en évidence en France dans un article récent de Ute Dubois⁸.

⁸ Dubois U., 2015. La précarité énergétique en milieu urbain – Vers une analyse en termes de vulnérabilité. Les Annales de la recherche urbaine n°110, 2015, pp. 186-195, ©MEDDE, Puca.

Profondeur de la précarité énergétique cachée

La profondeur de la précarité énergétique cachée permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEc de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEc). L'écart est donc mesuré en € et correspond à ce que les ménages en PEc dépensent « trop peu » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport à des dépenses énergétiques jugées « normales » de ménages de taille équivalente et habitant un logement de taille similaire. La profondeur représente en quelque sorte le budget supplémentaire que les ménages en PEc devraient consacrer à leurs dépenses énergétiques pour atteindre un minimum « normal » par rapport à la population comparable (même taille de ménage, même taille de logement).

Tableau 5 : Profondeur de la PEc en Belgique et pour les trois régions (2013-2015)

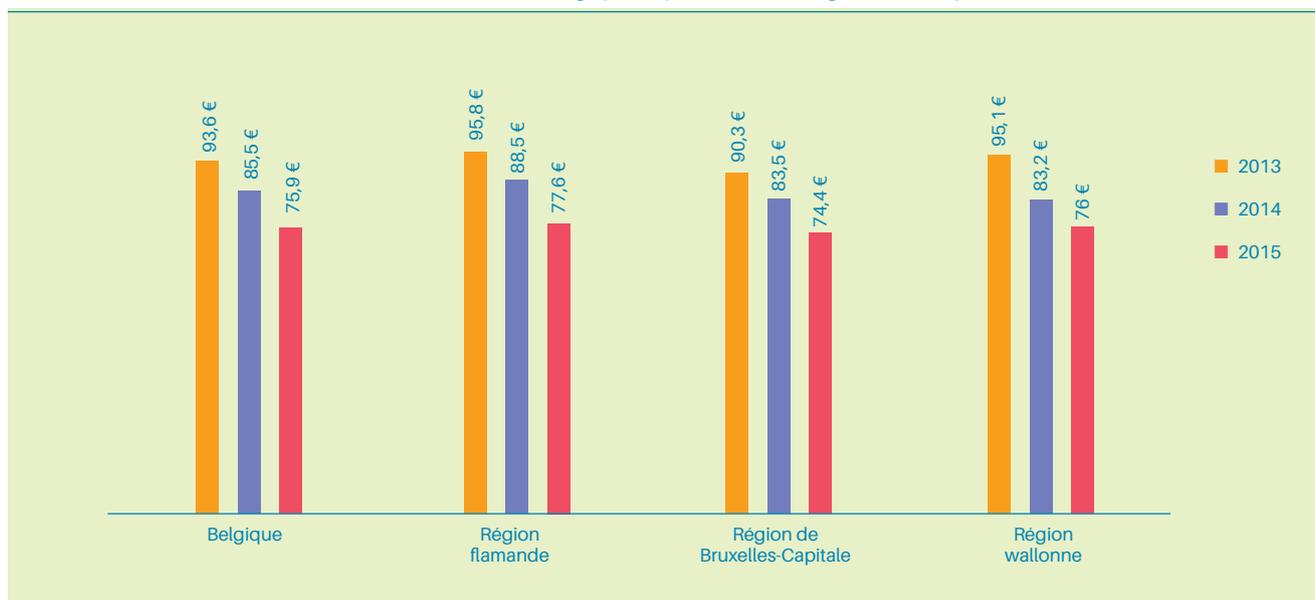
En € (à prix courants)/mois	2013	2014	2015
Belgique	93,6	88,8	76,6
Région flamande	95,8	88,8	78,3
Région de Bruxelles-Capitale	90,3	83,7	75,1
Région wallonne	95,1	83,5	76,7

En 2013, la profondeur de la PEc à prix courants dépassait les 90€/mois pour l'ensemble des régions du pays, mais était la plus faible en RBC. Elle s'est réduite à environ 77€/mois en 2015.

À prix constants⁹, la profondeur de la PEc a globalement baissé de 20% entre 2015 et 2013. La réduction a été plus marquée en Région wallonne entre 2013 et 2014 (-12,5% contre -7,6% dans les deux autres régions), mais plus faible entre 2014 et 2015 (-8,7% contre -10,8% à Bruxelles et -12,3% en Flandre).

⁹ L'évolution à prix constants permet d'analyser l'évolution des coûts ou des montants monétaires hors inflation. Les montants à prix constants sont calculés en divisant les montants à prix courants par l'indice des prix à la consommation.

Illustration 7 : Profondeur de la PEc (2013-2015) en Belgique et pour les trois régions en € à prix constants/mois (base = 2013)



➤ La précarité énergétique ressentie (PEr)

Cet indicateur reprend la proportion de ménages qui déclarent « avoir des difficultés financières pour chauffer correctement leur logement ». Par soucis de cohérence avec les deux autres indicateurs PEm et PEc, l'indicateur PEr ne reprend que les ménages des cinq premiers déciles de revenus équivalents.

Tableau 6 : Part des ménages touchés par la PEr en Belgique et dans les trois régions (2009-2015)

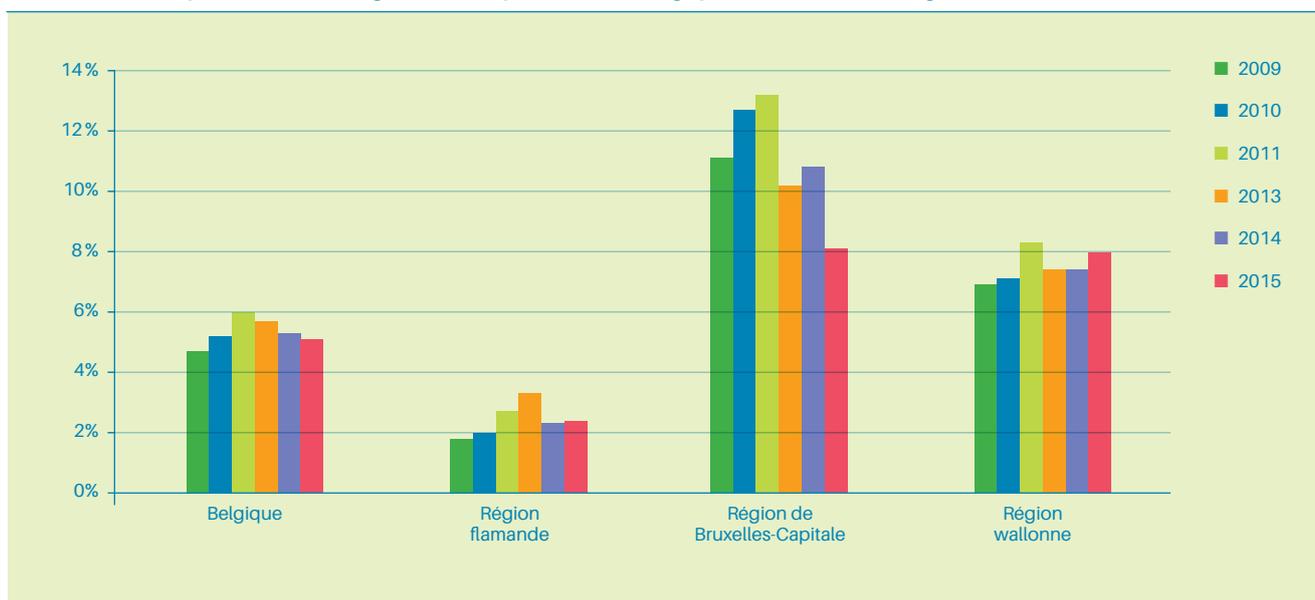
Part des ménages en PEr	2009	2010	2011	2013	2014	2015
Belgique	4,7%	5,2%	6,0%	5,7%	5,3%	5,1%
Région flamande	1,8%	2,0%	2,7%	3,3%	2,3%	2,4%
Région de Bruxelles-Capitale	11,1%	12,7%	13,2%	10,2%	10,8%	8,1%
Région wallonne	6,9%	7,1%	8,3%	7,4%	7,4%	7,9%

En 2015, 5,1% des ménages belges déclarent avoir des difficultés pour chauffer leur logement.

Entre 2009 et 2015, la proportion de ménages déclarant éprouver des difficultés financières à se chauffer correctement n'a que faiblement évolué.

L'évolution de la PEr est très difficile à interpréter car elle est influencée par une multitude de facteurs qui peuvent varier d'un ménage à l'autre selon sa situation personnelle. Elle semble toutefois suivre d'une certaine manière l'évolution de deux paramètres importants de la facture énergétique : les tarifs des énergies (ou l'évolution estimée des tarifs par les ménages) et le climat.

Illustration 8 : Proportion des ménages touchés par la PEr en Belgique et dans les trois régions (2009-2015)

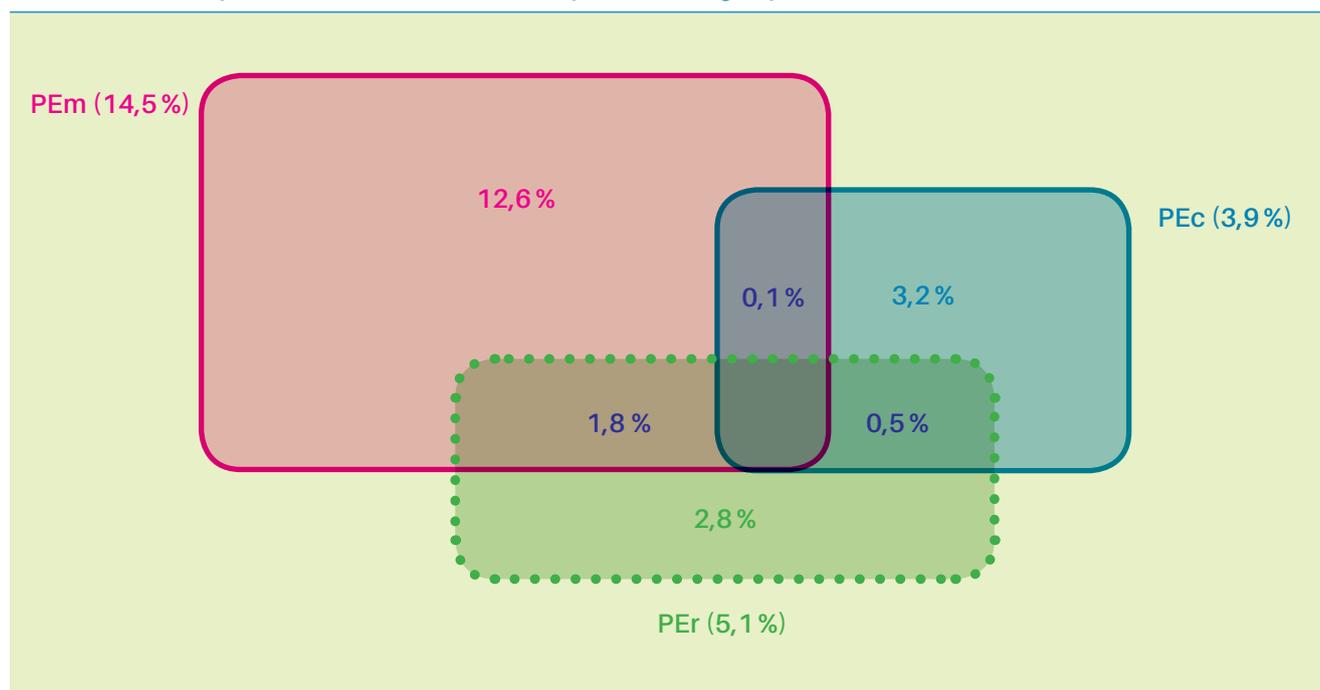


Des réalités différentes

Afin de vérifier si les trois indicateurs de précarité énergétique identifient chacun une situation particulière, une analyse a été réalisée pour connaître les éventuels recouvrements entre les formes de précarité énergétique. Les résultats montrent qu'il existe peu de recouvrements, comme l'illustre le graphique suivant basé sur les résultats de 2015, sauf en ce qui concerne la PEm et la PEr pour lesquelles 1,8% des ménages se retrouvent dans les deux catégories.

En tenant compte de ces recouvrements, c'est un total de **21% de ménages belges qui ont potentiellement été touchés en 2015 par une forme ou l'autre de précarité énergétique**, dont **18,2% par une forme 'objectivée'** (PEm ou PEc) et seulement 2,8% par une forme essentiellement « subjective » (PEr uniquement).

Illustration 9: Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique (2015)



Un lien entre précarité énergétique et pauvreté mais pas de doublon

➤ Précarité énergétique et risque de pauvreté

L'analyse du lien entre la précarité énergétique et le risque de pauvreté a été effectuée sur les données de 2015 en croisant les variables « est en précarité énergétique » (PEm, PEc et PEr) avec la variable de l'enquête SILC HX080 « est en risque de pauvreté »¹⁰. **Pour l'année 2015, 15,7% des ménages ont été identifiés comme étant en risque de pauvreté¹¹**, et pour rappel 14,5% en PEm, 3,9% en PEc et 5,1% en PEr.

¹⁰ Le risque de pauvreté s'entend ici selon la définition européenne (revenus inférieurs à 60% de la médiane des revenus de la population). L'indicateur est calculé sur base des revenus disponibles équivalents. La notion « risque de pauvreté » ainsi défini se focalise uniquement sur la pauvreté monétaire puisque le patrimoine des ménages (mobilier et immobilier) n'entre pas en ligne de compte pour le calcul.

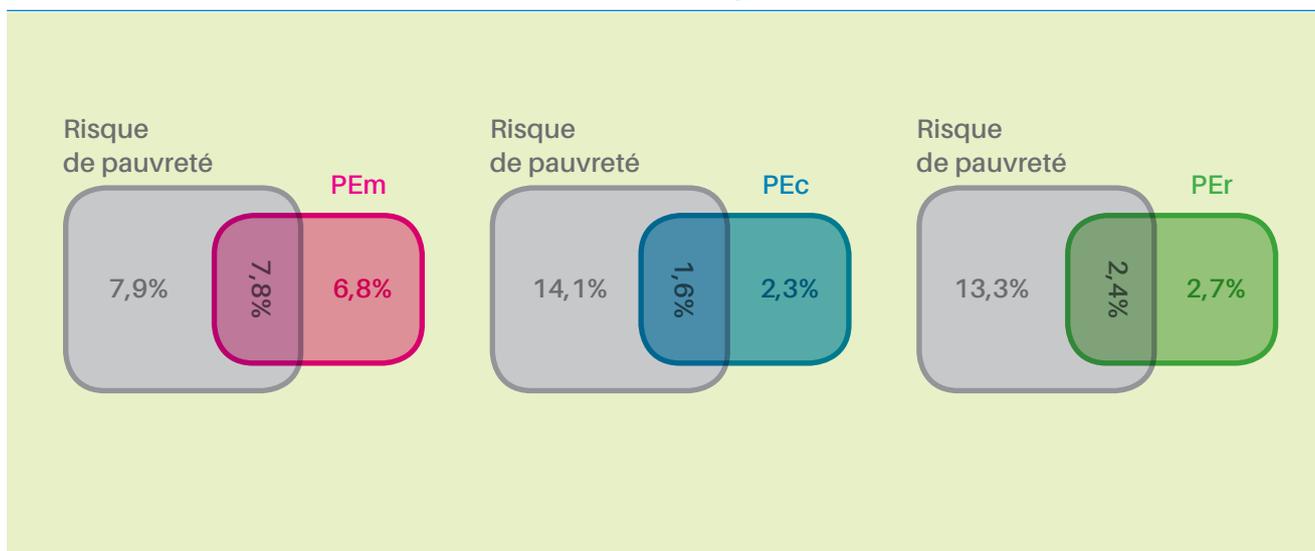
¹¹ contre 16,3% en 2014 et 16,4% en 2013.

Environ la moitié de ces 15,7% de ménages en risque de pauvreté souffre également de factures énergétiques trop élevées par rapport à ses revenus disponibles après déduction du coût du logement (PEm), un dixième environ semble se priver d'énergie par rapport à ses besoins de base (PEc), et un peu moins d'un sixième craint de ne pouvoir chauffer correctement son logement (PEr).

Au total, environ 70% des ménages en risque de pauvreté souffrent également de l'une ou l'autre forme de précarité énergétique.

À contrario, **au moins 40% des ménages repris sous l'une ou l'autre forme de précarité énergétique ne sont pas reconnus comme étant en risque de pauvreté.**

Illustration 10: Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique et le risque de pauvreté en 2015



➤ Précarité énergétique et déciles de revenus équivalents

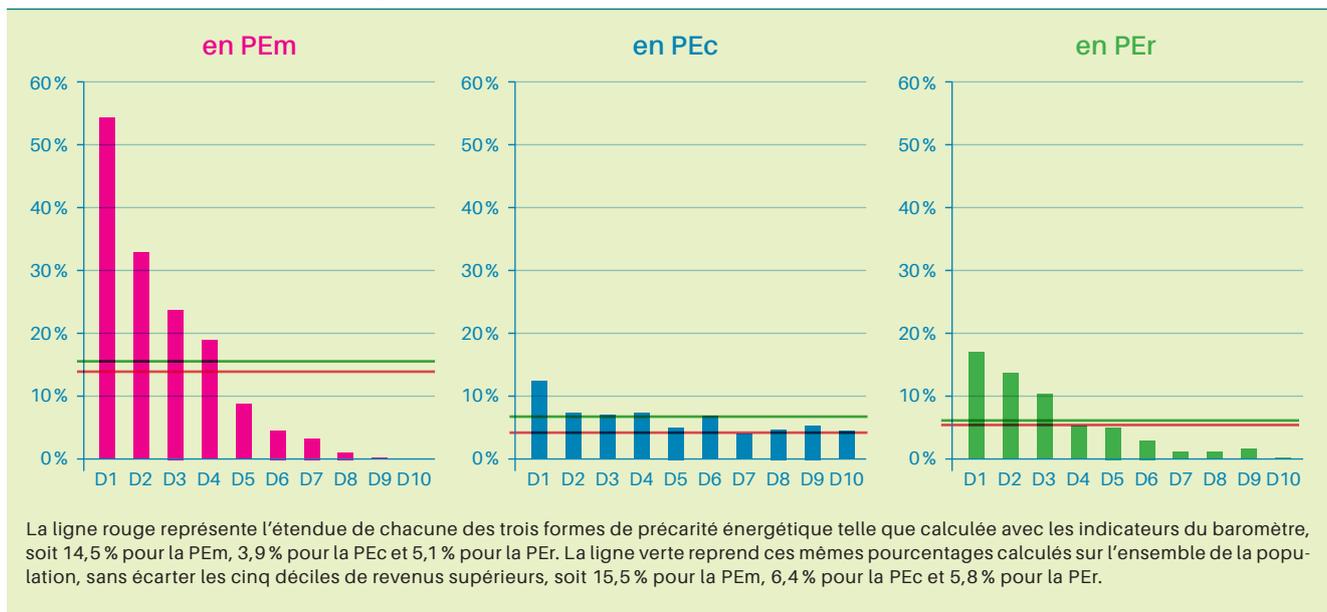
Équivaliser les revenus revient à tenir compte de la composition du ménage. En effet, un ménage de deux adultes et un enfant par exemple, qui a un revenu de même ampleur qu'un isolé, n'aura pas un pouvoir d'achat identique.

Les déciles permettent de subdiviser la population en 10 catégories de revenus. Le premier décile recouvre les

10% de ménages ayant les revenus les plus bas, tandis que le décile n°10 recouvre les 10% de ménages avec les revenus les plus élevés.

Nous avons travaillé avec les déciles de revenus équivalents pour analyser le lien entre les revenus des ménages et le fait qu'ils soient reconnus comme étant en précarité énergétique.

Illustration 11 : Proportion de ménages en PEm, PEc ou PEr par décile de revenus équivalents



Les graphiques ci-dessus reprennent pour chacune des trois formes de précarité énergétique, la proportion de ménages en précarité énergétique pour chaque décile de revenus équivalents si l'on supprimait l'hypothèse que seuls les ménages aux revenus les plus bas (déciles D1 à D5) peuvent être en précarité énergétique.

La taille des échantillons de chaque décile étant limitée, il faut considérer les résultats avec prudence. Les graphiques montrent toutefois assez clairement que **les ménages les moins favorisés (D1 à D3) sont également ceux qui ont le plus de risque d'être en précarité énergétique**, quelle que soit sa forme, même si pour chaque décile des situations de précarité énergétique et de non précarité énergétique coexistent.

Ils montrent également que les pourcentages des trois indicateurs d'étendue de la précarité énergétique (proportion de ménages touchés) seraient quelque peu plus élevés (lignes vertes) si l'on n'écartait pas les ménages des 5 déciles de revenus équivalents supérieurs (D5 à D10). Dans ce cas de figure, en effet, la proportion de ménages atteindrait 15,6% au lieu de 14,6% pour la PEm; 6,8% au lieu de 4,2% pour la PEc et 6,2% au lieu de 5,3% pour la PEr.

Le constat vaut surtout pour la PEc alors que, dans la plupart des cas, la faible consommation des ménages les plus aisés correspond plus à une capacité à investir dans la performance énergétique de leur logement et de leurs équipements, qu'à une réelle situation de restriction par rapport aux besoins élémentaires.

Il est certain toutefois que la volatilité des prix des énergies et que les fluctuations non prévisibles de consommation suite notamment aux aléas climatiques, engendrent des difficultés de paiement de factures même parmi les ménages les plus favorisés (voir la PEr). Les ressources internes auxquelles ces ménages sont capables de recourir pour faire face à cette difficulté les empêchent généralement de vivre cette situation de manière prolongée et de tomber en précarité énergétique de façon plus structurelle.

Évolution des revenus disponibles

Sur la période 2009-2015, tant les revenus disponibles moyens que médians de l'échantillon EU-SILC¹² ont connu une légère régression à prix constants. Ce sont surtout les déciles D3 à D7 qui ont subi cette tendance, tandis que les déciles D1 et D2 enregistrent une petite progression.

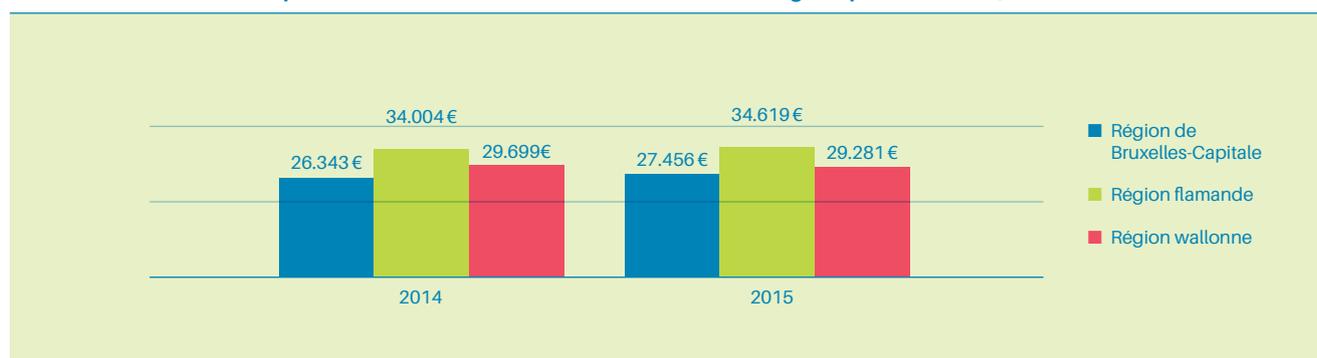
Si l'on se penche sur l'évolution régionale à prix constants, tant le revenu disponible médian que moyen ont légèrement baissé en Wallonie entre 2014 et 2015, alors qu'ils ont légèrement augmenté en Flandre et crû plus significativement en Région de Bruxelles-Capitale.

¹² Variable HY020 dans l'enquête EU-SILC.

Illustration 12: Évolution du revenu médian disponible par décile (2009 et 2014) à prix constants (base=2013)



Illustration 13: Revenu disponible médian EU-SILC 2014 et 2015 selon la région (prix constants, base = 2013)

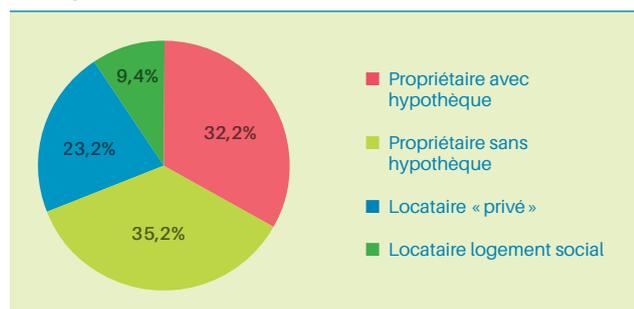


Lien avec le logement

➤ Régime d'occupation du logement

L'enquête EU-SILC 2015 comptabilisait 67,3% de propriétaires (32,2% avec un crédit hypothécaire encore en cours et 35,2% sans hypothèque), et 32,7% de locataires (9,4% en logement social et 23,2% en logement privé) dans son échantillon.

Illustration 14 : Régime d'occupation du logement des ménages de l'enquête EU-SILC 2015



Le fait d'être locataire constitue un net désavantage en matière de précarité énergétique. Les résultats de l'analyse du baromètre montrent, en effet, une nette surreprésentation de cette catégorie par rapport aux propriétaires dans les trois formes de précarité énergétique.

Tableau 7 : Proportion de ménages en précarité énergétique en fonction du régime d'occupation du logement (2015)

Régime d'occupation	% en PEm	% en PEc	% en PEr
Propriétaire avec hypothèque	6,2%	1,3%*	2,5%*
Propriétaire sans hypothèque	15,4%	3,0%	2,2%*
Total propriétaires	11%	2,2%	2,3%
Locataire « privé »	21,1%	7,0%	10,4%
Locataire logement social	23,7%	8,1%*	11,5%
Total locataires	21,9%	7,3%	10,7%
TOTAL	14,5%	3,9%	5,1%

* La taille de l'échantillon étant inférieure à 50, le résultat doit être considéré avec prudence

Depuis 2013, l'écart entre les propriétaires et les locataires en matière de PEm se creuse : se maintient autour de 11,4% - 11% pour les propriétaires; s'accroît quelque peu (19,8% à 21,8%) pour les locataires.

Les ménages propriétaires sans hypothèque semblent plus vulnérables que les propriétaires avec hypothèque en matière de PEm et de PEc : ils enregistrent en effet un pourcentage deux fois plus élevé de ménages touchés. Cela peut notamment s'expliquer par la surreprésentation de ménages isolés et composés d'un senior, dans cette catégorie de propriétaire. Or, comme le montre notre analyse, les ménages isolés et les ménages comportant un senior sont très largement surreprésentés dans les deux formes « objectivées » de précarité énergétique (PEm et PEc).

Ce constat avait déjà été tiré pour les trois formes de précarité énergétique dans les baromètres précédents portant sur 2013 et 2014. Ce qui diffère en 2015, c'est que la proportion de ménages propriétaires avec hypothèque en PEr a augmenté, alors que celle de propriétaires sans hypothèque a fortement diminué.

Globalement par rapport à 2014, les résultats de 2015 montrent une relative stabilité des trois indices de précarité énergétique pour l'ensemble des propriétaires, exception faite d'une hausse de la PEr pour les propriétaires avec hypothèque.

Les indices restent globalement stables aussi pour les locataires du marché 'privé', mais s'aggravent quelque peu pour les locataires sociaux, et ce pour les trois formes de précarité énergétique. On observe une croissance continue du taux de locataires sociaux en PEm depuis 2013.

➤ Coût du logement

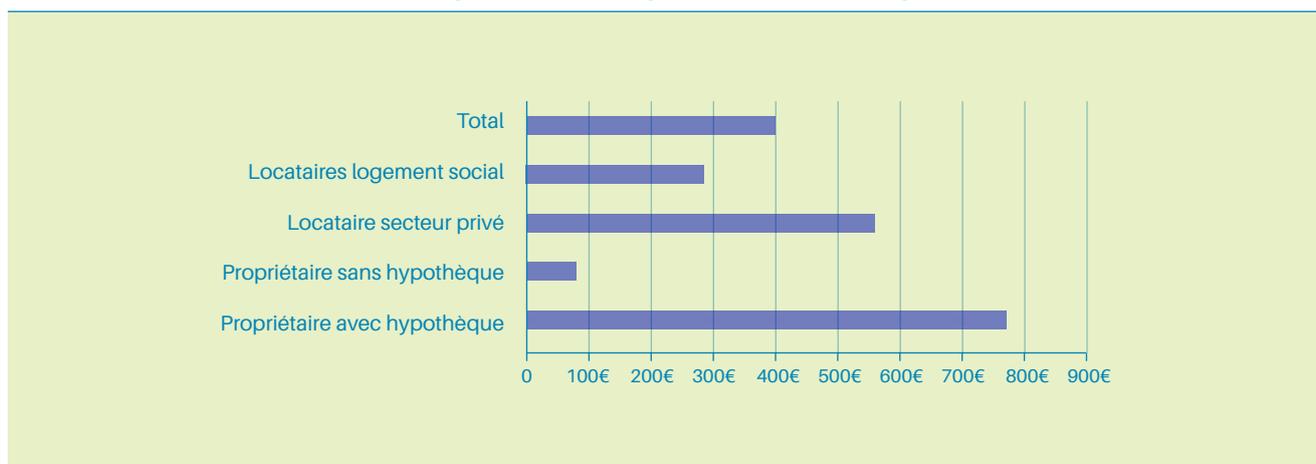
Le coût du logement (essentiellement le loyer pour les locataires et le remboursement de l'emprunt hypothécaire et du précompte immobilier pour les propriétaires) a une influence majeure sur la détermination des indicateurs PEm et PEc puisqu'il fait partie du calcul du seuil d'acceptabilité des dépenses énergétiques (cf. le dénominateur reprend le revenu après déduction du coût du logement).

Le coût médian du logement s'élève à 402€ par mois selon les données EU-SILC 2015, et varie fortement selon la localisation :

- la Région de Bruxelles-Capitale enregistre le montant le plus élevé soit 530€/mois, contre 370€/mois en Flandre et 360€/mois en Wallonie;
- les zones densément peuplées ont un coût médian du logement de 475€/mois, contre 350€/mois pour les zones intermédiaires et 330€/mois pour les zones faiblement peuplées.

Le régime d'occupation du logement a également une influence notable sur le coût médian du logement payé par les ménages.

Illustration 15: Coût médian mensuel du logement selon le régime d'occupation du logement (EU-SILC 2015)



Entre 2009 et 2015, le coût médian du logement de l'échantillon EU-SILC (à prix constants) a crû d'environ 9,3% sur l'ensemble du pays et de 5,8% entre 2013 et 2015, avec des évolutions légèrement différentes d'une région à l'autre.

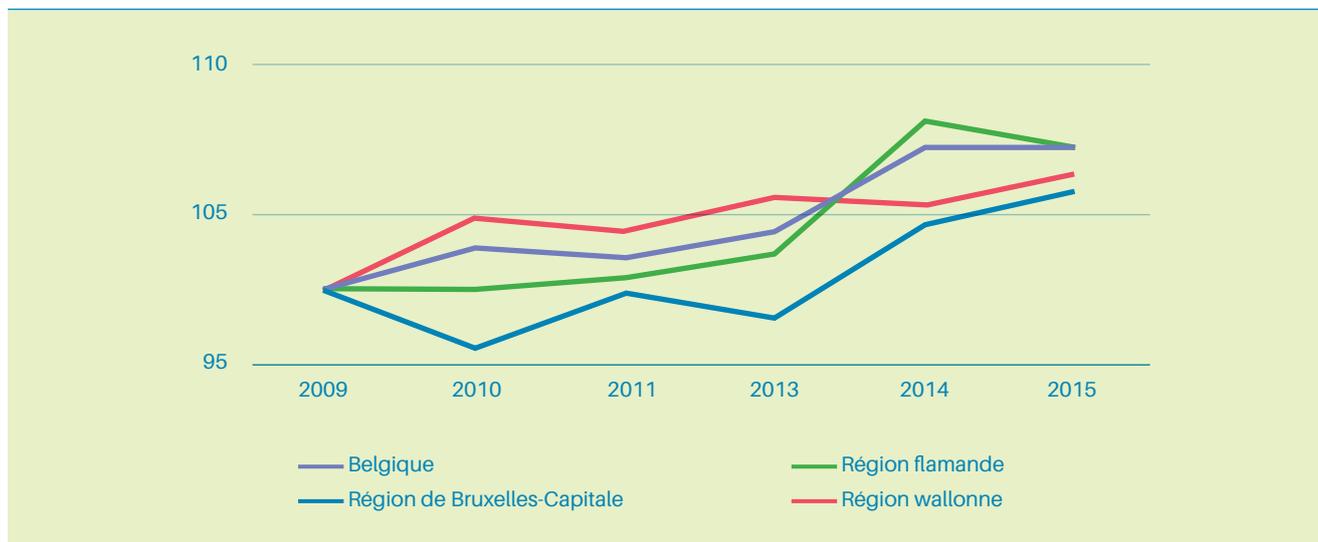
La Région flamande a connu une croissance qui s'est franchement accélérée en 2013 et 2014, puis une légère diminution entre 2014 et 2015. Globalement le coût du logement à prix constants a progressé de 9,4% entre 2009 et 2015, et de 7,5% entre 2013 et 2015.

La Région de Bruxelles-Capitale, qui enregistre de loin le coût médian le plus élevé en valeur absolue, a connu un

léger tassement en 2010 pour repartir à la hausse ensuite, avec un accroissement global à prix constants de 6,7% entre 2009 et 2015, et de 9,3% entre 2013 et 2015.

En Région wallonne, la tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'en 2013, avec une stagnation en 2014 et une reprise à la hausse en 2015. Globalement le coût du logement en Wallonie à prix constants a progressé d'un peu plus de 7,6% entre 2009 et 2015, et de 1,9% entre 2013 et 2015.

Illustration 16 : Indice d'évolution du coût médian du logement par rapport à 2009 (EU-SILC 2015 et calculs propres) en Belgique et dans les trois régions



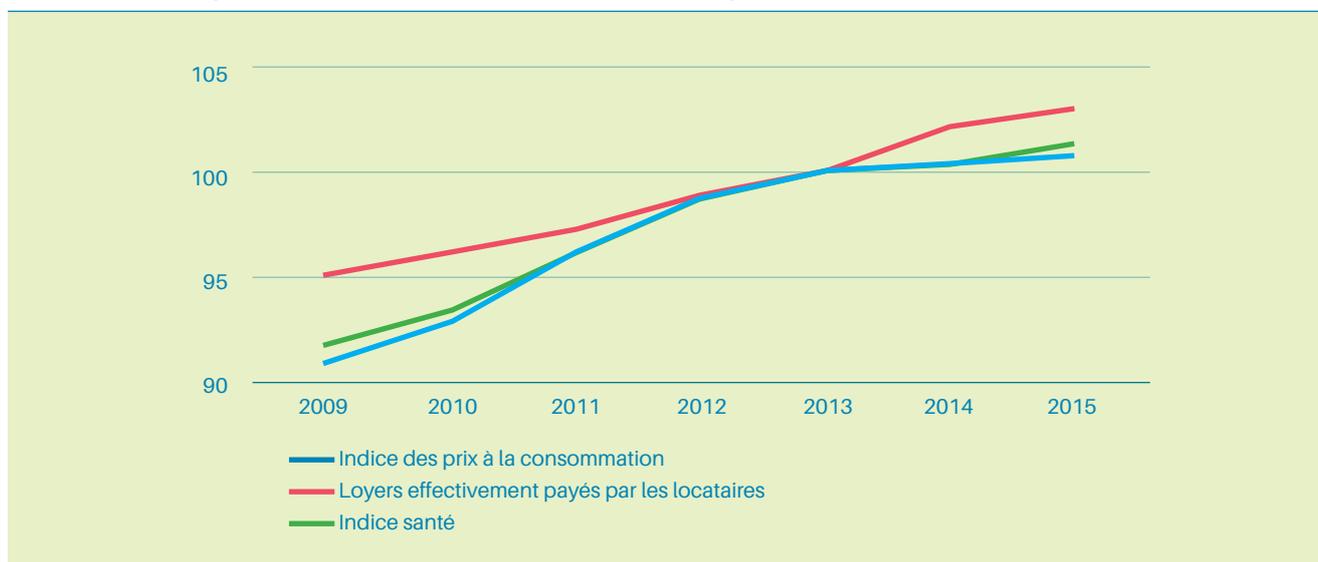
Cette tendance globale à la hausse du coût du logement se vérifie notamment au niveau des loyers payés par les locataires. L'évolution des indices de prix à la consommation par groupe de produits montre, en effet, que ces loyers n'ont cessé d'augmenter ces dernières années (+8,3%) sur la période 2009-2015 mais moins que l'indice des prix à la consommation (+11,0%) ou l'indice santé¹³

¹³ L'indice santé sert de base d'indexation des salaires, des indemnités ou des loyers, si cette indexation est appliquée.

(+10,5%). Depuis 2013, par contre, les loyers croissent plus rapidement que ces deux indices.

Au niveau de l'enquête EU-SILC, l'accroissement du coût du logement à prix constants entre 2013 et 2015 a été plus marquée à la fois pour les propriétaires sans hypothèque et les locataires de logements sociaux.

Illustration 17 : Évolution des loyers effectivement payés par les locataires par rapport à l'indice des prix à la consommation et l'indice santé sur la période 2009 - 2015 (SPF Economie - DG Statistiques)



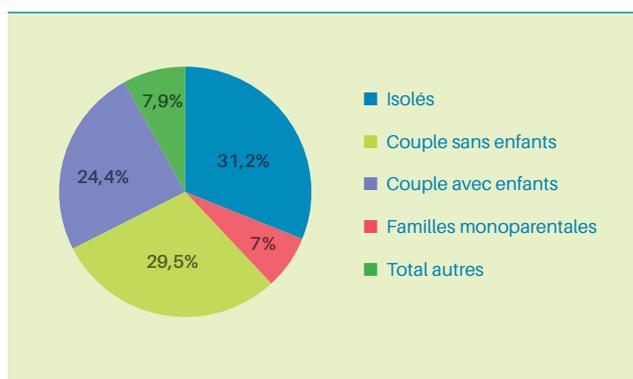
Des typologies de ménages plus touchées que d'autres

➤ Les ménages isolés et monoparentaux

Les ménages isolés (environ 31,2% des ménages de l'échantillon) et les familles monoparentales (7% des ménages) sont nettement plus touchés par la précarité énergétique que les autres types de ménages.

Les familles monoparentales et les isolés doivent en effet faire face aux factures énergétiques et au coût du logement avec un seul revenu. Ces deux typologies de ménages sont également nettement surreprésentées au niveau de la précarité en général. Le fait de dépendre d'un seul revenu potentiel est clairement un facteur d'accroissement du risque de précarité énergétique.

Illustration 18: Répartition des types de ménages dans l'échantillon EU-SILC 2015



Les résultats pour l'enquête SILC 2015 montrent d'ailleurs une nette surreprésentation de ces ménages dans les trois formes de précarité énergétique.

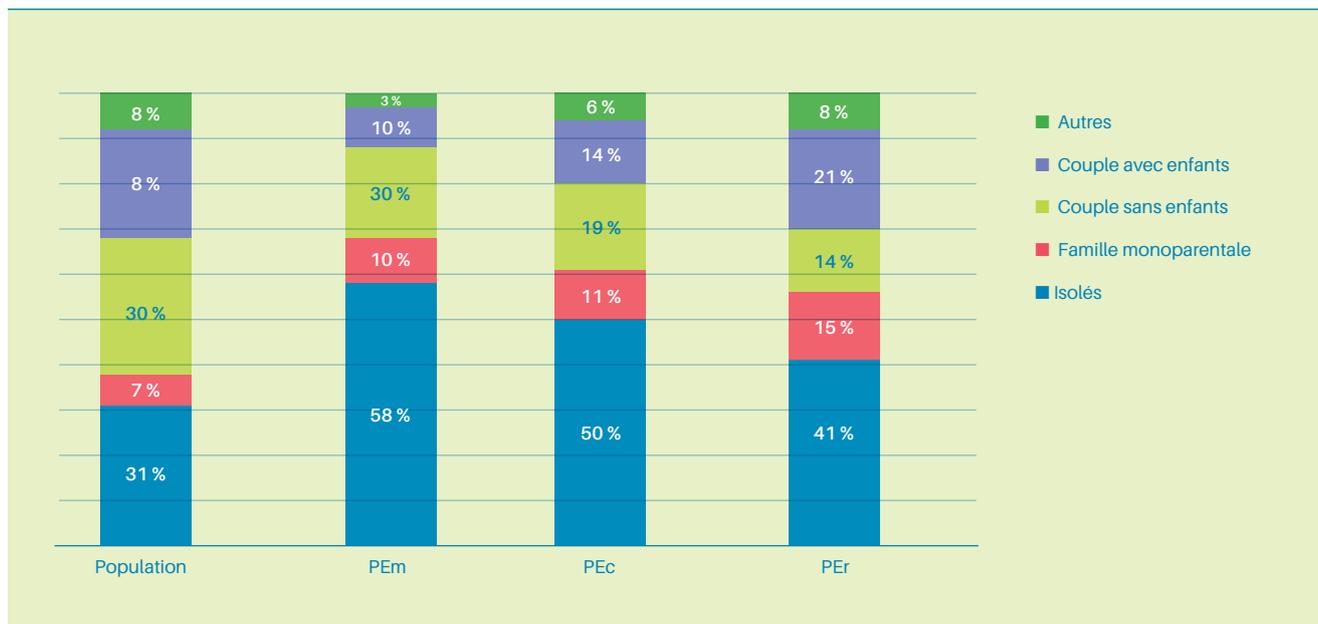
Tableau 8: Typologies de ménages et précarité énergétique (2015)

Catégories de ménages	% des ménages de la catégorie en PEm	% des ménages de la catégorie en PEc	% des ménages de la catégorie en PEr
Isolés	26,9%	6,2%	6,7%
Familles monoparentales	20,3%	6,0%	11,2%
Couples sans enfants	10,0%	2,5%	2,5%
Couples avec enfants	5,7%	2,3%	4,4%
Autres	4,9%	3,2%	4,9%
Total des ménages	14,5%	3,9%	5,1%

Focus sur les isolés

Les ménages isolés représentent 57,7% des ménages en précarité énergétique mesurée (PEm), la moitié des ménages en précarité énergétique cachée (PEc), et 41,3% des ménages en précarité énergétique ressentie (PEr).

Illustration 19 : Répartition des différents types de ménages dans la population totale EU-SILC 2015 et dans les ménages en PEm, PEc et PEr

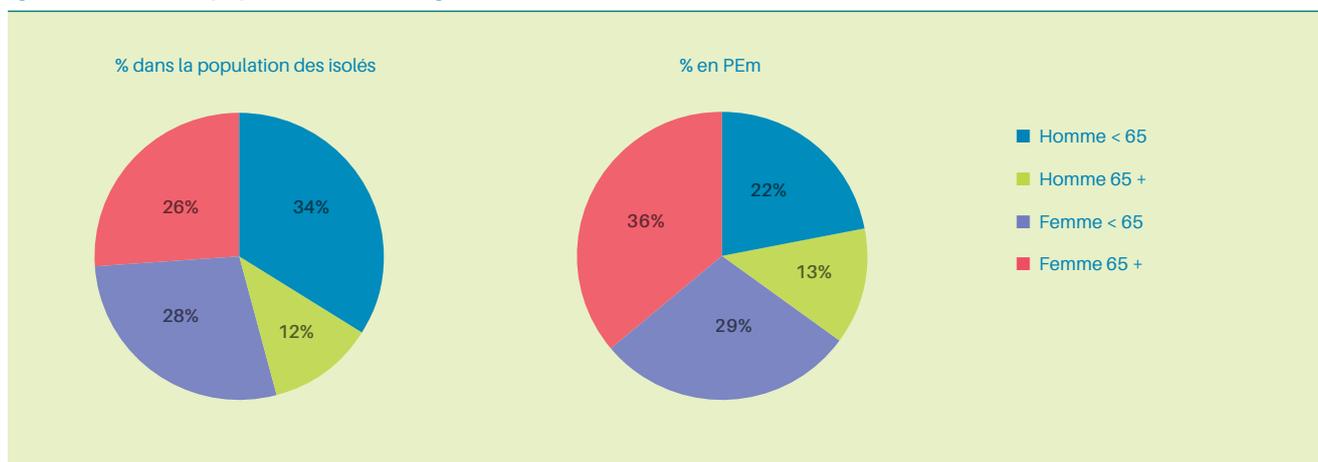


* ces % portent sur une population inférieure à 50 unités. Ces résultats doivent être donc considérés avec prudence.

Les ménages isolés sont constitués de 54,4% de femmes seules (28,2% de femmes seules de moins de 65 ans et 26,2% de femmes seules seniors) et de 45,6% d'hommes seuls (34% d'hommes isolés de moins de 65 ans et 11,6% d'hommes seuls seniors).

37,8% des isolés sont seniors (65ans et +), en grande majorité des femmes (presque 70% des seniors isolés). **Les seniors isolés représentent 48,4% des ménages isolés en précarité énergétique mesurée (PEm), et globalement 28% des ménages en PEm.**

Illustration 20 : Répartition des hommes et des femmes selon l'âge (EU-SILC 2015) dans la population des ménages isolés (gauche) et dans la population des ménages isolés en PEm (droite)



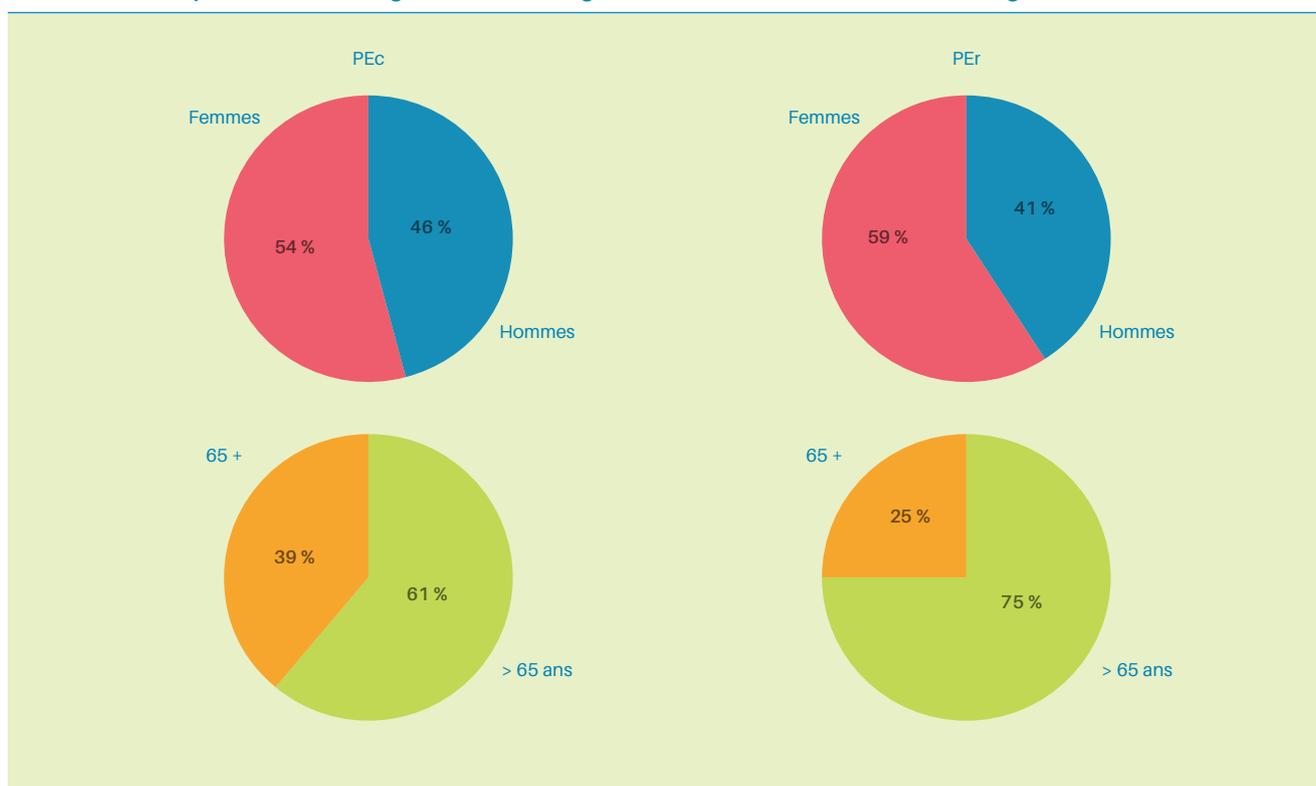
Les femmes seules, principalement seniors, semblent beaucoup plus touchées par des factures énergétiques excessives par rapport à leur revenu disponible déduction faite du coût du logement (PEm).

Par contre, les proportions d'hommes et de femmes seuls, ainsi que les proportions de seniors ou non seniors sont

assez semblables en termes de risque de restriction de consommation d'énergie (PEc). Leur répartition respective dans la population des isolés en PEc est semblable à celle dans la population totale d'isolés.

Au niveau de la précarité énergétique ressentie (PEr), les femmes et les moins de 65 ans sont nettement surreprésentés.

Illustration 21 : Répartition des ménages isolés en PEc (gauche) et PEr (droite) selon le sexe et l'âge (EU-SILC 2015)



Focus sur les familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent 9,7 % des ménages en PEm, 10,7 % des ménages en PEc et 15,4 % des ménages en PEr (voir l'illustration 19).

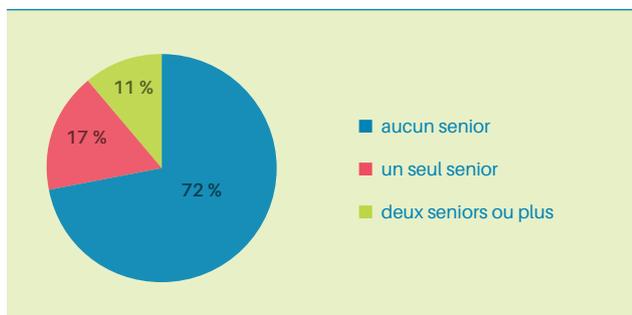
Les familles monoparentales sont constituées à plus de 84 % de mères seules avec enfants contre moins de 15 % de pères seuls avec enfants.

Les familles monoparentales avec une mère à leur tête semblent nettement plus touchées par les trois formes de précarité énergétique. Néanmoins, ce résultat doit être considéré avec prudence, étant donné le nombre limité de ménages monoparentaux dans l'échantillon EU-SILC.

➤ Les plus âgés

En 2015, 28,3 % des ménages de l'échantillon EU-SILC comportaient au moins un senior. Parmi les ménages ne comportant qu'un seul senior, la majorité (68 %) concerne un senior isolé.

Illustration 22 : Part des ménages sans senior, avec un senior et avec au moins deux seniors dans l'échantillon EU-SILC 2015



La présence de seniors ne semble pas avoir une influence majeure sur le risque d'être en précarité énergétique sauf pour les ménages ne comportant qu'un seul senior (cf. dans 68 % des cas ce senior vit seul).

La conjonction des deux aspects, ménage isolé et senior, confère une fragilité particulière face aux deux formes « objectivées » de précarité énergétique, à savoir la PEm et la PEc. Certains seniors isolés doivent en effet faire face à une baisse importante de leurs revenus (pension, perte du conjoint) tout en devant chauffer un logement pas toujours rénové et souvent surdimensionné par rapport à leurs besoins (cf. conservation du logement familial).¹⁴

¹⁴ Voir notamment l'étude de X. May (2014) à ce sujet : http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/analyses_etudes/analyse_de_la_facture_energetique_des_menages_et_mesure_des_difficultes_rencontres_par_les_personnes_gees.jsp

Tableau 9 : Part des ménages avec seniors en précarité énergétique (2015)

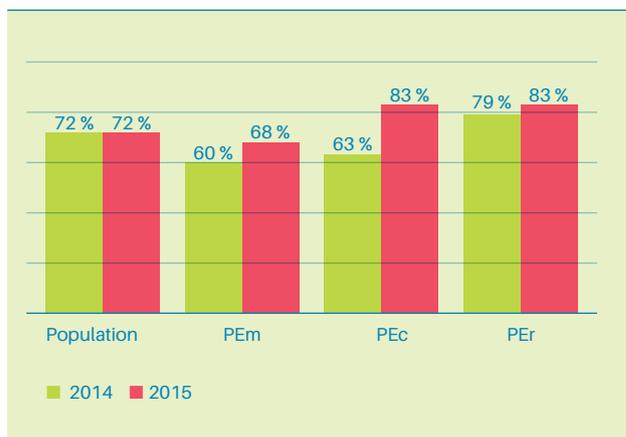
Catégories de ménages	Nombre de ménages	% des ménages de la catégorie en PEm	% des ménages de la catégorie en PEc	% des ménages de la catégorie en PEr
Ménages sans 65+	4.303 (71,6 %)	12,0 %	3,7 %	5,9 %
Ménages avec un seul 65+	1.041 (17,3 %)	26,1 %	5,8 %*	4,1 %*
Ménages avec au moins deux 65+	662 (11,0 %)	12,7 %*	n.f.*	1,4 %*
Total des ménages EU-SILC	6.006 (100 %)	14,5 %	3,9 %	5,1 %

* Ces % sont à considérés avec prudence car ils portent sur un nombre limité d'unités. n.f.: non fiable

Etant donné la taille réduite de l'échantillon des ménages avec seniors en ce qui concerne la PEc et la PEr, l'analyse se focalise plutôt sur les ménages ne comportant aucun senior.

Contrairement à 2014, ces ménages sont surreprésentés au niveau de la précarité énergétique cachée et de la précarité énergétique ressentie (83 % des ménages en PEc et en PEr alors qu'ils représentent moins de 72 % des ménages dans la population).

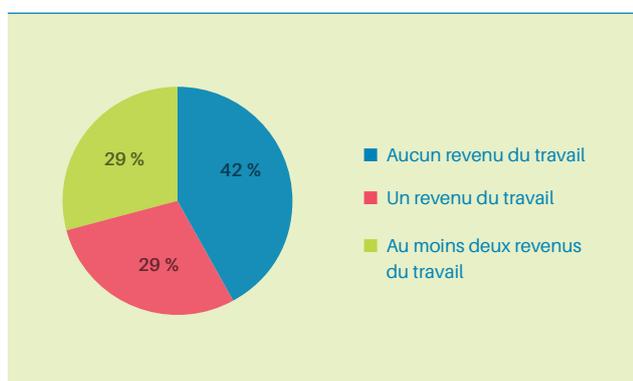
Illustration 23 : Part des ménages sans senior dans le total de la population EU-SILC 2015 et respectivement dans les populations identifiées en PEm, PEc et PEr



➤ Revenu du travail et précarité énergétique

Les ménages avec au moins un revenu du travail représentent 58,1% des ménages de l'échantillon EU-SILC 2015, réparti pour moitié entre les ménages avec un seul revenu et les ménages avec deux revenus ou plus. **Environ 42 % des ménages de 2015 n'ont aucun revenu du travail.**

Illustration 24 : Part des ménages sans revenu du travail, avec un revenu du travail et avec au moins deux revenus du travail dans l'échantillon EU-SILC 2015



Les ménages sans revenu du travail sont nettement plus à risque face à la précarité énergétique que les autres ménages, comme le montre le Tableau 10. Toutefois, **il est interpellant de constater que même avec un ou deux revenus du travail, les ménages ne sont pas totalement à l'abri de la précarité énergétique.**

Ainsi, 10 % des ménages avec un revenu du travail sont en précarité énergétique mesurée (PEm), plus de 3 % en PEc et 4,5 % en PEr.

Par ailleurs, même si le pourcentage est faible, il existe des ménages en précarité énergétique mesurée qui ont pourtant deux revenus du travail. Ce pourcentage se maintient globalement sur la période 2013-2015.

Tableau 10 : Part des ménages en précarité énergétique et revenu(s) du travail dans le ménage (2015)

Catégories de ménages	Nombre de ménages	% des ménages de la catégorie en PEm	% des ménages de la catégorie en PEc	% des ménages de la catégorie en PEr
Aucun revenu du travail	2.516	26,3 %	6,4 %	8,0 %
	(41,9 %)			
Un revenu du travail	1.749	10,2 %	3,7 %	4,5 %
	(29,1 %)			
Au moins 2 revenus du travail	1.741	1,9%*	n.f.*	1,4%*
	(29,0 %)			
Total des ménages EU-SILC	6.006 (100 %)	14,5 %	3,9 %	5,1 %

* Ces % portent sur un nombre limité de ménages et sont donc à considérer avec prudence. n.f. : non fiable

Qualité énergétique des logements et précarité énergétique

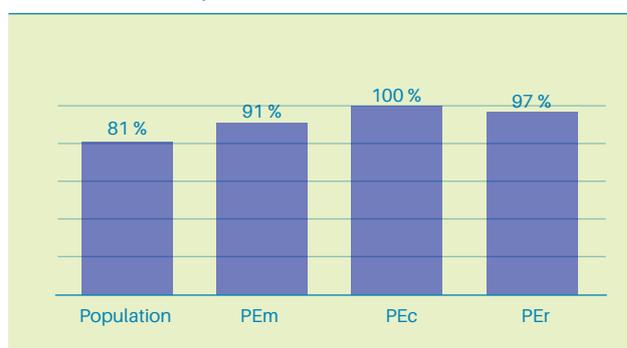
Les résultats de l'enquête EU-SILC 2015 ont permis d'analyser plus en détails le lien entre précarité énergétique et le niveau d'isolation des logements. Une variable a été construite afin d'identifier les ménages vivant dans un logement considéré comme relativement bien isolé (dont le toit, les murs, les menuiseries extérieures et le sol sont au moins partiellement isolés).

En 2015, 18,5 % des ménages occupaient un logement considéré comme relativement bien isolé (contre 18 % en 2014).

Aucun n'était logiquement répertorié en précarité énergétique cachée (cf. la méthodologie exclut ces ménages de l'indicateur PEc). Leur nombre respectif en précarité énergétique mesurée et ressentie est trop faible pour pouvoir l'analyser.

Les ménages ne vivant pas dans un logement relativement bien isolé sont surreprésentés dans les trois formes de précarité énergétique.

Illustration 25 : Part des ménages n'occupant pas un logement relativement bien isolé dans la population EU-SILC 2015 et dans les populations respectives identifiées en PEm, PEc et PEr



Comme la construction des indicateurs de précarité énergétique écarte les ménages des cinq déciles de revenus équivalents les plus élevés, ces résultats traduisent que les logements plus efficaces sur le plan énergétique soit aident à prévenir de la précarité énergétique, soit sont plus fréquemment occupés par des ménages issus des tranches de revenus supérieurs.

Tableau 11 : Part des ménages occupant un logement relativement bien isolé et précarité énergétique (2015)

Catégories de ménages	Nombre de ménages (% dans la population totale)	% des ménages de la catégorie en PEm	% des ménages de la catégorie en PEc	% des ménages de la catégorie en PEr
Ménages occupant un logement efficient énergétiquement	1.112 (18,5%)	7%*	0%	n.f.*
Autres ménages	4.894 (81,5%)	16,2%	4,8%	6,1%
Total des ménages EU-SILC	6.006	14,5%	3,9%	5,1%

* Ces % sont calculés sur un nombre limité de ménages et sont donc à considérer avec prudence.

Colophon

Titre Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)
Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel
Barometer Energiearmoede (2009-2015)
Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode 21
1000 Bruxelles

Auteurs Bart Delbeke - Universiteit Antwerpen (OASeS)
Sandrine Meyer - Université libre de Bruxelles (CEESE)
avec la participation de Jill Coene - Universiteit Antwerpen (OASeS)

Coordination Françoise Pissart, Directrice
pour la Fondation Pascale Taminiaux, Coordinatrice de projet senior
Roi Baudouin Nathalie Troupée, Collaboratrice de projet
David Van Vooren, Coordinateur de projet

Conception graphique Kaligram

Mise en page Kaligram

Print on demand Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be
Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée
(gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be

Dépôt légal D/2848/2017/05

Numéro de commande 3476

Mars 2017

Avec le soutien de la Loterie Nationale